

---

## Recenser, étudier et faire connaître « Saint-Luc » à Pau, un exemple de valorisation du patrimoine asilaire

*Surveying, studying and sharing information about the heritage; Saint-Luc at Pau, an example of interpreting an asylum heritage*

**Cécile Devos et avec la collaboration d'Audrey Romeas**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/14197>

DOI : [10.4000/insitu.14197](https://doi.org/10.4000/insitu.14197)

ISSN : 1630-7305

### Éditeur

Ministère de la Culture

### Référence électronique

Cécile Devos et avec la collaboration d'Audrey Romeas, « Recenser, étudier et faire connaître « Saint-Luc » à Pau, un exemple de valorisation du patrimoine asilaire », *In Situ* [En ligne], 31 | 2017, mis en ligne le 23 février 2017, consulté le 09 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/14197> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.14197>

---

Ce document a été généré automatiquement le 9 octobre 2020.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Recenser, étudier et faire connaître « Saint-Luc » à Pau, un exemple de valorisation du patrimoine asilaire

*Surveying, studying and sharing information about the heritage; Saint-Luc at Pau, an example of interpreting an asylum heritage*

Cécile Devos et avec la collaboration d'Audrey Romeas

---

- 1 Briser les chaînes des fous, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, était resté quelques temps un acte plus symbolique que concret<sup>1</sup>. La circulaire ministérielle de 1819 sur les conditions de détention des aliénés d'abord, puis la loi Ferrus de 1838<sup>2</sup> interpellèrent les administrations départementales sur la nécessité d'offrir des dispositions et des soins spécifiques aux malades mentaux, autres que l'incarcération. Cette réglementation témoignait des progrès d'une discipline naissante, l'aliénisme, ancêtre de la psychiatrie, et des préoccupations publiques pour la préservation de l'ordre social. Cela traduisait une évolution des mentalités : les fous n'étaient plus des personnes que l'on incarcérait mais des personnes que l'on pouvait soigner. Pour elles, la loi Ferrus institua entre autres la réalisation d'un asile dans chaque département. Idiots, paisibles, imbéciles, gâteux, lypémaniques<sup>3</sup>, agités ou épileptiques, les aliénés des Basses-Pyrénées trouveraient à Pau les structures dédiées à leur accueil d'abord, à leur guérison par la suite.
- 2 Un asile existait déjà à la limite orientale du centre-ville ; il était l'héritier de l'ancienne maison de force de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, maison succédant elle-même aux prisons et hospices de la ville pour l'accueil des fous, au milieu des vagabonds et des criminels. Malgré l'implication réelle des médecins-directeurs et architectes dans ses aménagements successifs, l'asile se trouva bientôt dépassé, tant en termes de capacité d'accueil que de programme d'architecture. L'arrivée du nouveau médecin-directeur Théodore Auzouy en 1860 fut l'élément déclencheur de nombreuses innovations. L'une de celles-ci consista à introduire le travail agricole comme traitement. Le médecin fut en effet le fondateur de la colonie dite « ferme de Saint-Luc », reproduisant à Pau ce qui s'était déjà fait ailleurs, comme à Paris quelques décennies auparavant avec la ferme

Sainte-Anne, à l'initiative, là encore, de l'aliéniste Ferrus. Sous la houlette de surveillants et d'infirmiers, quelques aliénés triés sur le volet prenaient alors quotidiennement le chemin de la ferme, distante de plus de deux kilomètres du centre-ville, pour aller travailler la terre et élever des animaux. Ils regagnaient le soir l'intérieur des murs de l'asile. Le docteur Auzouy donna bientôt à cette entreprise une tout autre ambition, en proposant de transférer la totalité des aliénés vers ces terres et en gagnant à sa cause – la fondation d'un nouvel asile – les instances départementales.

- 3 Cette histoire des origines du site, révélée en partie par l'opération d'Inventaire général du patrimoine culturel palois<sup>4</sup>, fut contée le 6 juillet 2015 lors de la commémoration de la pose de la première pierre de l'asile Saint-Luc par le centre hospitalier des Pyrénées, qui en est l'héritier, entre autres actions de valorisation. De l'acte fondateur de l'asile à la célébration de cette fondation, nous verrons ici quels furent les débuts de l'architecture asilaire paloise et la mise en valeur de ce patrimoine hospitalier sensible qui en est proposée.

## Partir pour Saint-Luc, la fondation d'un nouvel asile d'aliénés départemental

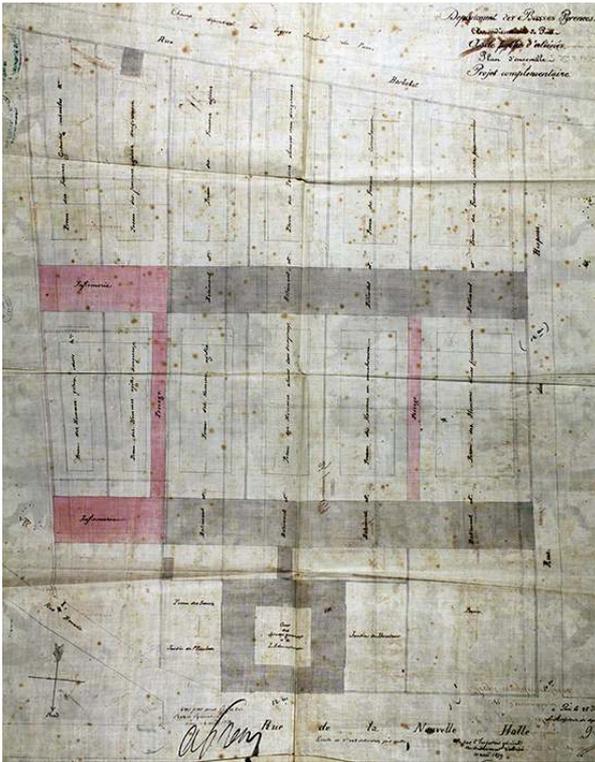
- 4 Quitter le centre-ville pour Saint-Luc se fit en plusieurs étapes. La première découlait du constat selon lequel l'établissement existant s'était conformé tant bien que mal aux critères recommandés pour accueillir les aliénés dès 1819 mais s'était trouvé très vite surpeuplé. Les chiffres sont éloquentes : 120 internés en 1820, 250 en 1855, 348 en 1858 et plus de 400 en 1866.

### De la maison de force à l'asile

- 5 Maison de force au XVIII<sup>e</sup> siècle, dépôt de mendicité ou « azile » à partir de 1777<sup>5</sup> puis maison départementale de santé au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ancien asile s'inscrivait dans un îlot quadrangulaire irrégulier dont les extrémités nord et sud donnaient sur deux axes importants, respectivement le cours Bosquet et le boulevard Barbalat (actuel boulevard Barbanègre)<sup>6</sup>, limité à l'ouest par la rue des Hospices (rue Mathieu-Lalanne) et à l'est par l'ancienne rue de la Maison-de-Force (actuelle rue Bonado). Héritée de la fin de l'Ancien Régime, cette situation fit cohabiter plus ou moins bien, dans les mêmes murs, hommes et femmes, vénérien(ne)s et aliéné(e)s, jusque dans les années 1840, quand l'administration des Basses-Pyrénées laissa la prise en charge du traitement des maladies vénériennes aux communes pour consacrer ses subsides aux aliéné(e)s<sup>7</sup>.
- 6 En raison de son emplacement, l'asile bénéficiait d'une orientation favorable avec, au nord, tournés vers la ville, l'entrée et les bâtiments administratifs répartis autour d'une cour<sup>8</sup>, au sud et plus isolés, les logements des aliénés répartis en un double alignement de divisions parallèles, celle du nord réservée aux hommes, celle du sud aux femmes. Le tout était compartimenté en lanières, de manière à séparer les logements des malades selon leur état : pensionnaires, convalescents, non dangereux, agités et dangereux, ces deux dernières catégories n'étant pas hébergées en dortoirs mais en loges individuelles. Des préaux séparés en constituaient un prolongement naturel pour chacun. Une telle disposition respectait des préconisations déjà anciennes, en partie mises en place dès la circulaire de 1819, et devait conduire à comprendre l'asile d'aliénés comme un « agent thérapeutique à part entière sur leur esprit dérangé<sup>9</sup> ». Cela se fit au fil du temps, et

selon les possibilités financières et immobilières, au gré de réutilisations ou d'agrandissements successifs (fig. 1).

Figure 1



L'ancien asile du centre-ville. Plan de l'architecte départemental Gustave Lévy, 25 juillet 1859.  
Repro. Devos, Cécile. © Archives communales de Pau. 1 M1/7, 2015.

- 7 Les principes directeurs étaient simples : regroupement des malades selon les manifestations de leur mal, petits dortoirs ou loges individuelles limités à un rez-de-chaussée ou à un étage au plus, ouverture vers l'extérieur, préférence pour l'exposition au midi, aération maximale et présence d'un espace de déambulation... Fruit des réflexions aliénistes de l'époque et notamment du médecin aliéniste Jean-Étienne Dominique Esquirol (1772-1840)<sup>10</sup>, les dispositions paloises étaient proches, par exemple, de celles adoptées par les hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière<sup>11</sup> et similaires à celles de la plupart des asiles de l'époque (fig. 2).

Figure 2



L'ancien asile du centre-ville, loges et préaux depuis le sud.  
 Repr. Devos, Cécile. © Centre hospitalier des Pyrénées, 2015.

- 8 Les préaux de chaque division ménageaient une ouverture très relative – notamment chez les hommes puisqu'ils étaient situés entre les bâtiments administratifs et les bâtiments réservés aux femmes – vers les jardins de l'ancien collège de jésuites, actuel lycée Louis-Barthou. Les registres de délibérations signalent les problèmes fréquents de fonctionnement du bâtiment. Tout d'abord, l'insertion dans un tissu urbain dense exposait les aliénés et le personnel aux moqueries et aux tentations du monde extérieur et de l'indiscipline. Outre le manque chronique de loges<sup>12</sup>, sont également mentionnées des difficultés de distribution entre extérieur et intérieur du bâtiment : circulation des personnes (comment faire circuler personnel, aliénés, cadavres et comment assurer une stricte séparation des sexes dans une telle distribution de bâtiments) et des vivres (comment faire transiter denrées et matériel). La construction de pièces spécifiques, parloir, infirmerie, chapelle, salle des morts, qui apparaissaient pourtant comme nécessaires, fut sans cesse ajournée, faute de moyens. L'usage de pièces de substitution ne faisait que décaler le problème dans une autre partie de l'asile et il semble certain que le double alignement des bâtiments constituait toujours une entrave à une utilisation et une circulation raisonnées. Les tentatives d'amélioration se succédèrent et les architectes départementaux, Vincent Latapie d'abord, Gustave Lévy ensuite, tentèrent de pallier ces insuffisances, quand les budgets le permettaient, avec, par exemple, l'aménagement d'une salle mortuaire en 1854<sup>13</sup>, la construction d'une infirmerie et d'une galerie de communication entre les deux sections délibérée en 1855<sup>14</sup>, etc. L'arrivée du docteur Auzouy à la fin des années 1850 marqua vraisemblablement un tournant. Sans négliger l'action des médecins précédents (les docteurs Cazenave puis Chambert), qui transmettaient à la commission de surveillance leurs idées d'amélioration, il faut souligner l'engagement du nouveau médecin-directeur en faveur de l'innovation. La deuxième étape s'avéra le temps de l'action.

## La création de la colonie agricole

- 9 Fondée à Paris par Ferrus dans les années 1830, la ferme Sainte-Anne constitua un modèle pour de nombreux aliénistes et le premier pas vers la création de l'asile éponyme. Se référant à cet exemple et aux travaux du médecin, le docteur Auzouy rechercha un terrain cultivable pour proposer à certains de ses patients le travail de la terre. La pratique de menus travaux d'artisanat ou d'entretien pour les hommes, de couture pour les femmes, était déjà utilisée à des fins thérapeutiques auparavant à Pau<sup>15</sup> mais le docteur Auzouy lui donna une ampleur tout autre. Des terrains furent trouvés en périphérie, sur la route de Tarbes. D'abord loués, à partir de novembre 1860, par le biais d'un acte contenant une promesse de vente, ils devinrent pleinement propriété de l'asile entre 1864 et 1865<sup>16</sup>. Placée sous la protection du saint patron des médecins, la colonie agricole fut appelée ferme Saint-Luc. Le travail des terres ne pouvait concerner que des volontaires, dotés d'une constitution solide et adaptée aux efforts physiques. Les autres activités mises en œuvre furent développées. Tout labeur dans ce cadre donnait lieu à l'obtention d'un « pécule », dont le malade pouvait disposer, voire récupérer à sa sortie. Le travail était clairement encadré par le règlement intérieur de l'établissement<sup>17</sup>. Auzouy s'opposait fermement à ce qu'il ait une vocation lucrative et spéculative, quand certains y auraient bien vu une source de revenus à développer. Il avait uniquement un rôle thérapeutique, « moyen de traitement et de distraction pour les malades<sup>18</sup> ». La production servait en premier lieu à « occuper les aliénés aux travaux des champs » puis à alimenter l'asile ; elle pouvait être vendue à l'extérieur et constituer une source complémentaire de revenus. Ce ne devait en aucun cas être une fin en soi. « Saint-Luc est pour la plupart de nos malades, un but de promenade, un élément de distraction, et comme, d'autre part, l'intérêt d'une bonne administration commandait d'en faire un élément de production, je suis arrivé à réaliser ce second aspect de la question, sans rien sacrifier de son côté moral et humanitaire », écrivit le médecin<sup>19</sup> (**fig. 3**).

Figure 3



L'ancien asile Saint-Luc, vue aérienne depuis le nord-ouest avec au premier plan l'ancienne ferme et au second plan l'asile. Non datée.

Repro. Devos, Cécile. © Centre hospitalier des Pyrénées, 2015.

- 10 La colonie se révéla, selon les mots d'Auzouy lui-même, « un puissant élément de médication<sup>20</sup> ». Les dispositions primitives n'ont pas été conservées. Même si l'emplacement de l'ancienne ferme peut être localisé facilement dans l'enceinte actuelle, dans sa marge occidentale, puis largement développé à l'est du pavillon des femmes, son contour et ses formes ont été grandement affectées par les transformations successives. Les comptes rendus d'Auzouy pour les *Annales médico-psychologiques* ou des journaux locaux comme le *Mémorial des Pyrénées* vantèrent promptement les mérites de cette colonie, dans des commentaires teintés d'espoir et d'idéalisme :

Prévenir les écarts de l'imagination et mater les passions les plus violentes par la fatigue du corps ; ramener la santé morale en rétablissant peu à peu la plus complète harmonie dans les fonctions physiques, tel est le traitement le plus rationnel, tel est le programme le plus complet qu'ait jamais rêvé la philanthropie la plus exigeante, pour ces malheureux condamnés à un régime coercitif<sup>21</sup>.

## Partir pour Saint-Luc, la lutte contre les maux

- 11 Fonder un nouvel asile fut surtout l'occasion pour le médecin-directeur Auzouy et l'architecte départemental Gustave Lévy de réfléchir ensemble à un programme qui se voulait innovant et thérapeutique.

### Le projet de transfert

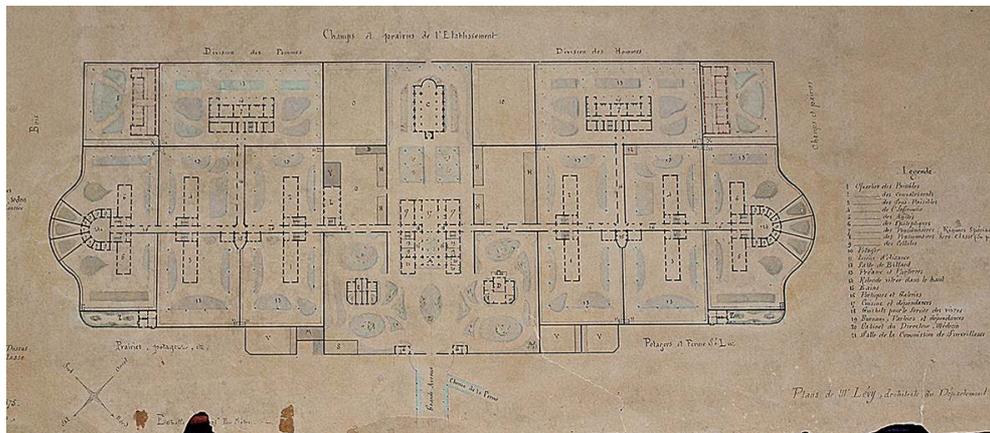
- 12 À l'instar des paires Esquirol – Gilbert à Charenton, Ferrus – Philippon à Montdevergues (Montfavet, Avignon) un aliéniste, spécialisé dans le traitement de la folie, s'appuya sur les compétences d'un architecte, spécialisé en architecture publique (ici un architecte départemental) pour ce projet palois. Leur objectif fut de recueillir, d'une part, le fruit

de trente ans d'expérience nationale en matière de construction d'asiles d'aliénés départementaux et, d'autre part, celui de leur pratique partagée de l'administration et de l'entretien du même établissement durant une dizaine d'années, faisant suite à leurs propres observations. Leur intention était de concevoir une architecture à vocation thérapeutique. Le médecin et l'architecte bénéficièrent des initiatives et du soutien des inspecteurs généraux des asiles d'aliénés successifs, aliénistes eux-mêmes et qui avaient entre autres la charge d'examiner les projets d'asiles<sup>22</sup>. C'est ainsi qu'Auzouy mentionne régulièrement Guillaume Ferrus, venu d'ailleurs à Pau pour une inspection en 1841 et en 1846<sup>23</sup>, ou Maximien Parchappe<sup>24</sup>, dans les nombreux textes administratifs ou scientifiques qu'il a laissés<sup>25</sup>. Il reprit et appliqua nombre de leurs idées et recherches, a priori dès le début de sa carrière<sup>26</sup> à Fains (1856) et Maréville (1857-1958), puis à Pau (1859-1860) : travail de la terre, création de pensionnats pour malades payants dans les asiles, pratiques scientifiques (fréquentation de la Société médico-psychologique, étude du crétinisme, entre autres). L'esprit d'Esquirol était certes toujours là : « une maison d'aliénés bien conçue est un puissant instrument de guérison », principe que le scientifique aimait rappeler dans la plupart de ses articles. En outre, il affirmait s'être inspiré de l'ouvrage de Maximien Parchappe<sup>27</sup>, inspecteur-général, et avoir été aidé dans l'élaboration du programme et du plan du nouvel asile par l'inspecteur Constans<sup>28</sup>, dont de semblables interventions à l'échelle nationale furent semble-t-il nombreuses<sup>29</sup>. Constatant l'évidente surpopulation de l'asile du centre-ville, le médecin-directeur s'employa à démontrer que l'emplacement de la ferme pourrait accueillir le nouvel asile, avec plus de place qu'il n'en fallait, et que le budget de cette opération serait à l'équilibre. Il mit en avant le fait que l'achat et la construction des nouveaux bâtiments seraient en partie financés par les « boni » procurés par la vente des produits – d'où peut-être le besoin de réaffirmer de lui-même la vocation thérapeutique et non spéculative du travail. D'autres recettes étaient attendues de la vente future des locaux de l'ancien asile ou de l'hébergement de malades des départements des Landes ou des Hautes-Pyrénées, dont les administrations respectives finançaient le séjour faute de disposer de structures propres.

## Le modèle asilaire français

- 13 Le programme architectural que les deux initiateurs proposèrent à Pau était ambitieux. Théodore Auzouy en rendit compte dès 1862<sup>30</sup>. Il prenait en considération les modèles français d'architecture asilaire de l'époque et exploitait ce qu'il avait pu voir lors de voyages d'études effectués avec Lévy à Auch et Toulouse, entre autres<sup>31</sup> (**fig. 4**).

Figure 4



L'ancien asile Saint-Luc. Plan de l'architecte départemental Gustave Lévy, 1875.

Repro. Devos, Cécile. © Centre hospitalier des Pyrénées, 2015.

- 14 Une entrée centralisait les services généraux et l'administration, ainsi que les communs utiles à tous : cuisines, ateliers, remises, écuries, etc. Elle était précédée par le logement du directeur, en face de ceux du receveur, de l'aumônier et de l'économe. Chaque logement était aménagé dans une maison particulière. De part et d'autre de cette entrée, et symétriquement, se répartissaient à l'ouest les pavillons des hommes, à l'est ceux des femmes, pavillons réunis deux par deux et réservés respectivement aux paisibles et convalescents, semi-paisibles et infirmerie, agités et épileptiques, puis enfin les quartiers de plan semi-circulaire abritant les cellules. Cette gradation éloignait au maximum du centre névralgique les malades les plus agités sans pour autant les couper de la présence médicale. Après discussion, des bains, à destination hygiénique et thérapeutique, furent établis au milieu de chaque aile, directement greffés sur la grande galerie transversale assurant la distribution de ces espaces et reliant ces pavillons. Héritée du programme des hôpitaux généraux contemporains, comme la répartition en pavillons d'ailleurs, la galerie devait garantir une circulation rationnelle des hommes et des femmes, de leurs familles et de l'approvisionnement. Initialement prévue comme étant simplement couverte, elle fut élargie et ses murs clos. La ferme et le terrain bénéficiaient d'une relative abondance en eau : le ruisseau du Hédas traversait en effet la parcelle, également située au-dessus de la nappe d'eau dite du Pont-Long, dans laquelle l'établissement puisait, tant pour ses besoins pratiques qu'hydrothérapeutiques, et puise encore. Le tout était prévu pour 450 lits. Il s'agissait bien d'un nouvel exemple de l'emploi du plan en peigne et de symétrie dans la répartition des patients, à l'image de ce qui se faisait en France depuis les années 1830 (fig. 5).

La pose et la bénédiction de la première pierre du principal bâtiment du nouvel asile public d'aliénés, en construction à la ferme Saint-Luc, route de Tarbes, a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet, ainsi que nous l'avions annoncé, sous la présidence de M. le Préfet. [...] Traduction intelligente et heureuse d'un programme longtemps médité et mûrement examiné, tant par vous, Monsieur le Préfet, que par M. l'Inspecteur général des aliénés et par la commission de surveillance, le plan de l'asile Saint-Luc a été dressé avec talent par M. G. Lévy, architecte du département, qui s'est parfaitement identifié avec toutes les indications du service. Le conseil des Bâtiments civils et S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur ont donné à ces plans une approbation élogieuse, et nous avons la confiance que l'asile Saint-Luc réalisera, par son site et par ses dispositions, les conditions les plus favorables au traitement des maladies intellectuelles. La classe aisée qui n'est pas plus épargnée par l'aliénation

mentale que la classe indigente, trouvera dans la nouvelle maison de santé des éléments de confort en rapport avec ses habitudes ; elle ne sera pas comme aujourd'hui obligée d'aller chercher au loin ce bien-être et ce confortable, au grand détriment des relations affectueuses et des épanchements de famille.

Figure 5



L'ancien asile Saint-Luc depuis le nord. Photographie de l'abbé Rivère, collée sur un document de 1875.

Repro. Devos, Cécile. © Centre hospitalier des Pyrénées, 2015.

- 15 Ces quelques lignes sont tirées du *Mémorial des Pyrénées*, le 4 juillet 1865, et extraites du discours prononcé lors de cet événement par le directeur-médecin Théodore Auzouy. Ces dernières phrases annonçaient le futur pensionnat payant destiné aux classes aisées, logements privatifs permettant un accès aux soins sans séjour en dortoir, prévu dans le programme initial mais dont la réalisation fut légèrement reportée (voir *infra*). Ces mots rendaient compte de l'aboutissement des efforts du médecin, enfin concrétisés, en vue de la construction du nouvel asile, inauguré le 8 juin 1868.

## Un asile public paré de vertus

- 16 En ce qui concerne son aspect, les auteurs du programme assurèrent s'être abstenus « de vouloir donner aux bâtiments d'un asile le luxe architectural qui en fait de coûteux monuments, ou la pauvreté d'aspect d'une ferme rurale » et avoir « tâché, dans la confection de [leurs] plans [...] d'allier l'élégance à la commodité et la simplicité<sup>32</sup> ». Théodore Auzouy poussait d'ailleurs fort loin l'implication de ses patients dans l'élaboration même de l'asile, par le biais d'ateliers de terrassiers, de maçons et de différents corps de métier. Le programme publié fut suivi dans ses grandes lignes, malgré quelques modifications mineures dans les proportions et les agencements. Au fil du temps, les possibilités financières de l'établissement permirent la construction ou l'amélioration de certains bâtiments : chapelle (1869-1872<sup>33</sup>), perfectionnement de l'hydrothérapie (1879<sup>34</sup>), château d'eau (1880<sup>35</sup>), « quartier pour pensionnaires hors-classe » (1881-1883<sup>36</sup>), etc. (**fig. 6**).

Figure 6



Le quartier pour « pensionnaires hors-classe » depuis le clocher de la chapelle.

Phot. Barroche, Adrienne. © Région Aquitaine – Ville de Pau, Inventaire général, 2014.

- 17 L'objectif de la composition d'ensemble – pavillons reliés par une galerie – était bien l'isolement des malades. Ce choix, qui put apparaître comme accessoire « dans des établissements soignant des malades mentaux où la lutte contre les infections nosocomiales présentait un caractère marginal »<sup>37</sup>, se faisait bien en réaction à la situation antérieure – les mémoires mentionnaient notamment l'épidémie de petite vérole de 1854 dans l'ancien asile. Le rôle supposé de la galerie dans la prévention ou la diffusion de la contagion, sujet de vives discussions à l'époque, n'empêcha pas sa mise en œuvre<sup>38</sup>. Le succès de ce type de plan, représentatif du système asilaire français à galerie, normalement double, dura encore quelques années. Le double alignement ne retint pas à Pau les suffrages de Théodore Auzouy et Gustave Lévy, alors même que les asiles d'Auch ou Toulouse, qu'ils avaient visités, optèrent encore pour ce plan dans les mêmes années, plan hérité du modèle proposé par l'asile du Mans dès 1828. La galerie fut jugée indispensable, peut-être à cause des incertitudes du climat béarnais, plus certainement encore en raison des problèmes suscités par son absence dans l'ancien asile. Cependant, le refus du double alignement fut à l'origine d'un plan à « pavillons greffés sur les deux flancs d'une galerie axiale »<sup>39</sup>, jamais encore employé en France à l'époque mais déjà en usage dans les hôpitaux britanniques<sup>40</sup>. L'asile bordelais pour aliénées de Château-Picon reprit cette disposition, quelque vingt ans plus tard (1887-1889)<sup>41</sup>.
- 18 Le médecin et l'architecte avaient en outre une grande liberté dans le développement en surface de l'asile sur le nouveau site retenu. Les services administratifs furent placés à l'arrivée d'une monumentale allée de tilleuls, au débouché de laquelle une vaste cour d'honneur formait entrée. Au départ y étaient adjoints tous les communs, ateliers et remises nécessaires, avant d'être déplacés dans d'autres locaux sur le site.

- 19 « Et si nous évitons le luxe dans les constructions, nous pouvons au moins nous donner celui de l'espace », mentionnait le médecin dans son programme<sup>42</sup>. Le tout portait haut les préceptes d'une architecture rationaliste, les caractéristiques formelles et techniques (plans, matériaux, distributions, fonctions) devant rappeler les ambitions administratives ou thérapeutiques qu'ils servaient. Pour le médecin, en 1869, « Saint-Luc représente un grand village symétrique et régulier, qui n'affecte pas la prétention d'être un monument, mais qui constitue un asile essentiellement agricole, dans lequel on a surtout cherché à joindre l'utile et l'agréable »<sup>43</sup> (fig. 7).

Figure 7



La galerie après transformation, depuis l'intérieur.

Phot. Barroche, Adrienne. © Région Aquitaine – Ville de Pau, Inventaire général, 2014.

- 20 Il est certain que l'ampleur donnée à l'asile – la galerie mesure 350 mètres de long – fut une chance, un gage de liberté dans l'exécution des plans et leur modification. Cet espace, ses vertus paysagères, sa ferme, ses nombreux jardins et potagers ainsi que son panorama pyrénéen firent très vite de l'exemple palois un modèle d'architecture thérapeutique, voire d'architecture publique ! La reconnaissance vint d'abord, comme on a pu le voir, de la presse locale, depuis l'établissement de la colonie agricole. Henry d'André, journaliste pour le *Mémorial des Pyrénées*, souhaita par exemple mettre en valeur « l'esprit de prévoyance et la persévérance qui ont présidé à la conception et à l'exécution d'une entreprise dont l'heureuse issue restera un des faits les plus considérables de l'histoire administrative de ce département »<sup>44</sup>. Elle vint également de l'entourage du directeur-médecin. Son action en faveur de la construction de l'asile fut certainement à l'origine de sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur, le 14 août 1867<sup>45</sup>. Le professeur Berthier avait également célébré le programme palois dans ses « excursions scientifiques dans les asiles d'aliénés<sup>46</sup> ». Cette reconnaissance ne s'arrêta pas là. L'asile départemental d'aliénés Saint-Luc fut également représenté à l'Exposition universelle de 1878, sur invitation du ministère de l'Intérieur qui souhaitait illustrer son action en faveur de l'assistance publique, matérialisée entre autres par les

asiles d'aliénés de Pau, Charenton, Sainte-Anne... et leurs productions<sup>47</sup>. *La Semaine des Constructeurs* publia quelques dessins de l'asile palois, copiés de ceux présentés lors de l'Exposition dans le pavillon du ministère, et un article relativement élogieux à son sujet, admirant principalement l'isolement des pavillons, la « verdure à tous les aspects » et l'aération du plan<sup>48</sup>. L'asile servait bien à illustrer le progrès social porté par l'institution et illustrer la politique d'assistance publique du Second Empire (**fig. 8**).

Figure 8



L'entrée de l'ancien asile Saint-Luc depuis le nord.

© Bibliothèque patrimoniale. Réseau des médiathèques. 5\_037\_1\_R. Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées, 2005.

- 21 Il fut a priori assez difficile de s'éloigner du modèle français, « conception architecturale bercée par l'illusion d'un effet bénéfique sur des esprits dérangés<sup>49</sup> ». De la même manière que les prescriptions de 1819 avaient, à Pau, conditionné les formes du premier établissement, l'asile Saint-Luc revisita un plan et des prescriptions relativement anciens mais qui avaient l'avantage de fournir quelques remèdes immédiats aux désagréments endurés par le médecin et l'architecte dans la gestion du site précédent. Ce modèle français perdura encore quelques décennies mais, bien que révolutionnant la prise en charge des malades des Basses-Pyrénées, il perpétuait quelques dispositions légèrement dépassées, parfois étrangères à la curabilité des aliénés.

## « Partir pour Saint-Luc », la lutte contre les mots

- 22 Cent cinquante ans après la pose de la première pierre, le centre hospitalier des Pyrénées, héritier des fonctions et des lieux, célébra cet événement lors d'une journée où la part belle était faite à la mémoire du site et des soignants. Cette journée bénéficia, entre autres, de l'étude de l'ancien asile dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine culturel de la ville de Pau. Connaître les origines du « monument public », l'architecture de l'asile et son histoire, fut un des premiers actes de valorisation de ce

patrimoine autant culturel que mémoriel. La commémoration se devait de rappeler les origines de l'institution et l'époque fondatrice. L'étude a aussi permis d'engager une réflexion sur la part de mémoire d'un site toujours en activité, démontrant l'intérêt d'intégrer la valorisation du patrimoine aux objectifs de l'établissement. Enfin, cette action montre comment l'étude d'un site peut alimenter la chaîne patrimoniale.

## La valorisation du patrimoine asilaire

- 23 Quelques pionniers se sont attachés à la valorisation du patrimoine asilaire. Par le biais de travaux souvent conjoints de l'Inventaire général et des Monuments historiques, les asiles de Charenton ou de Sainte-Anne, inscrits au titre des monuments historiques en 1979<sup>50</sup>, ou les asiles du Mans<sup>51</sup> ou de Toulouse<sup>52</sup>, protégés respectivement en 2001 et 2008, ont vu leur valeur patrimoniale reconnue<sup>53</sup>. De nombreux dossiers d'Inventaire sur ces édifices sont désormais accessibles en ligne, mettant en exergue leur rôle exceptionnel dans l'histoire de l'architecture ou dans l'histoire de la médecine<sup>54</sup>. Parallèlement, cette documentation s'est enrichie d'analyses avancées du point de vue de l'histoire de l'architecture hospitalière et des idées, notamment sous l'impulsion de chercheurs et d'universitaires, voire de l'AP/HP et de l'Inventaire général, avec un projet d'étude mené à une échelle européenne<sup>55</sup>. Les connaissances nouvelles ont de fait nourri les progrès en matière de protection et de conservation d'édifices qui sont souvent l'objet de convoitises foncières et immobilières. Elles attirent l'attention sur la valeur patrimoniale d'édifices menacés et parfois encore en fonction. Quelques centres hospitaliers s'emparent désormais de ces connaissances pour mener leurs propres actions de communication à destination de tous les publics. Le centre hospitalier Marchant de Toulouse, héritier de l'ancien asile de Braqueville, a ainsi commémoré les 150 ans de son existence par une exposition retraçant son histoire<sup>56</sup>. Le centre hospitalier Sainte-Anne (Paris), qui héberge également dans ses murs un musée de la psychiatrie et des neurosciences, ouvre désormais ses portes tous les ans pour les Journées européennes du patrimoine. Il prépare actuellement la commémoration des 150 ans de l'asile, inauguré en 1867, avec la préparation d'un ouvrage portant sur son histoire scientifique et médicale, son architecture et sa mémoire<sup>57</sup>. Le centre hospitalier de Lille-Armentières a commémoré, en 2015, les 400 ans de son existence avec des actions déclinées selon des axes diachroniques englobant l'histoire du site, l'évolution des pratiques de soins et l'évolution architecturale hospitalière en psychiatrie<sup>58</sup>. Là encore, recueillir des connaissances constitue bien la première étape de toute action de communication et de valorisation patrimoniale. C'est dans la plupart des cas l'une des actions engagées, prélude à d'autres propositions à vocations culturelle et médicale : projections, conférences, expositions...
- 24 De fait, il est aujourd'hui plus facile de mettre en valeur le bâti, les objets ou la mémoire des anciens asiles, surtout quand ils sont devenus des centres hospitaliers et qu'il y a eu continuité de l'institution. Il apparaît que se préoccuper du patrimoine n'est pas forcément incompatible avec les exigences du soin psychiatrique. La valeur patrimoniale et la connaissance de ces établissements, désireux de changer l'image que peuvent véhiculer leur passé ou la maladie, les incitent à communiquer différemment sur l'évolution des pratiques médicales liées à la psychiatrie et, ainsi, à s'ouvrir au public.

## Le cas palois

- 25 Le cas palois ne déroge pas à cette nouvelle règle. L'ancien asile d'aliénés avait attiré l'attention de l'équipe chargée de la mise en place d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), ce qui l'avait conduit à ajouter une annexe sur ce site au rapport de présentation, annexe sans incidence réglementaire mais à seule vocation informative<sup>59</sup>. Le site est depuis partiellement protégé par ce dispositif et le sera toujours dans le prochain site patrimonial remarquable qui remplacera AVAP et ZPPAUP<sup>60</sup>. Par ailleurs, le centre hospitalier a engagé en 2014 une réhabilitation du site historique, ce qui a eu pour effet de dégager l'asile de certaines de ses adjonctions modernes, qui tendaient à en dénaturer le plan, et à lui rendre ses dispositions originelles, suivant en cela les préconisations des services de l'État et de la Ville (fig. 9).

Figure 9



Le pavillon des convalescents à gauche, la galerie englobée par des extensions au centre, puis le pavillon consacré à l'infirmerie à droite, depuis le sud et d'après le programme originel.

Phot. Barroche, Adrienne. © Région Aquitaine – Ville de Pau, Inventaire général, 2014.

- 26 Les anciens pavillons et la galerie ont ainsi été conservés à l'état de plateaux, avec quelques vestiges de leur passé : fenêtres sans poignée, garde-corps d'escalier montant de fond, dortoirs, etc. Il reste à leur attribuer une nouvelle destination. Par ailleurs, une tapisserie représentant une Pentecôte, réalisée en 1969 sous la direction du maître verrier Hubert de Sainte-Marie dans le cadre d'ateliers d'ergothérapie, a été protégée au titre des monuments historiques en 2014, à l'initiative des Amis de la chapelle Saint-Luc et du centre hospitalier<sup>61</sup>. Ces protections marquent certainement des étapes dans l'évolution des mentalités vis-à-vis du patrimoine asilaire et contemporain.
- 27 De plus, Pau, labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2011, a entrepris un inventaire de son patrimoine dans le cadre d'une collaboration avec le conseil régional d'Aquitaine. Le contact pris avec l'équipe du centre hospitalier pour mener l'étude a relancé

l'appétence patrimoniale de ses services<sup>62</sup>. Ayant participé à la manifestation « Rendez-vous aux jardins » en 2007, 2008 et 2009, l'équipe du centre avait alors offert une présentation de son patrimoine arboré, riche d'essences exotiques ou médicinales ou de petits jardins réalisés lors d'ateliers d'ergothérapie. L'échange d'informations et les contacts noués à l'occasion du travail d'inventaire ont facilité la mise en place, à l'initiative du centre hospitalier, de la commémoration de la pose de la première pierre de l'ancien asile. En 2015, l'hôpital a organisé une journée dédiée à ses partenaires et ses équipes<sup>63</sup>, tout en envisageant la possibilité d'en consacrer une autre de même type à ses malades. Le tout a été mené par différents services (techniques, documentation, communication<sup>64</sup>) avec l'aide de l'université de Pau<sup>65</sup>, de la Ville de Pau et du conseil régional d'Aquitaine<sup>66</sup>. Les partenaires officiels le matin, les équipes et retraités du centre l'après-midi, ont été invités à découvrir une exposition présentant l'histoire du site des origines à nos jours, de même que quelques éléments de matériel médical conservés sur place. Plusieurs visites guidées ont également permis aux invités de découvrir la chapelle, le patrimoine arboré ou le patrimoine architectural du site. Ces activités ont rencontré un franc succès et se sont révélées enrichissantes pour tous, car les échanges informels d'anecdotes ont été nombreux : transmission de souvenirs personnels ou familiaux des agents, évolution des pratiques médicales, arrivée des neuroleptiques, destruction des cellules destinés aux agités, changement de destination des bâtiments... La mémoire du site et de ses équipes, anciennes ou actuelles, se transmet au quotidien par ces échanges, qui soulignent combien la compréhension du passé est nécessaire, dans le cadre médical et hospitalier comme ailleurs. Très impliquées humainement, possédant une connaissance précise du monde médical et psychiatrique, les personnes présentes ont confronté leur mémoire ou leur métier au passé du site. Il s'agissait pour beaucoup de redécouvrir une histoire en partie cachée par le quotidien, présentée dans un contexte à la fois national et local éclairant les origines du lieu et quelques images qui pouvaient y être associées.

- 28 Les Journées européennes du patrimoine 2015 furent l'occasion de poursuivre ces visites guidées. Deux visites furent assurées en avant-première des Journées pour des groupes mixtes composés de patients de l'hôpital et du public d'amateurs ou de professionnels intéressés par les activités habituellement proposées par le service patrimoine culturel – Ville d'Art et d'Histoire de la Ville de Pau.
- 29 Le souhait du centre hospitalier est de poursuivre ces actions, avec des participations peut-être plus régulières aux Journées européennes du patrimoine et la possibilité de proposer des ateliers patrimoine, que ce soit dans ou hors de ses murs, dans le programme d'activités culturelles des patients et des services. Nul doute que les travaux d'inventaire publiés sont des vecteurs de prise de conscience et de diffusion des connaissances efficaces, servant de support pour les actions futures.
- 30 Le point d'orgue des manifestations devrait être la commémoration des 150 ans de l'inauguration du site, en 2018, avec, pour l'instant, le projet de proposer une série de manifestations (patrimoniales ou non) tout au long de l'année. Des collaborations sont d'ores et déjà engagées pour expertiser des « collections » de l'hôpital (photographies anciennes, plans, registres, matériel médical), ce qui pourrait aboutir à un plan de conservation préventive et de restauration, dans la perspective d'une valorisation des archives et du mobilier dans des conditions adaptées. L'appropriation patrimoniale peut aider à transformer l'image de ce que l'on appelle encore communément « Saint-Luc », le toponyme restant associé localement à l'idée d'une destination plus ou moins

définitive pour les patients du département qui doivent s'y rendre. La mise en valeur de ce patrimoine pourrait contribuer à convaincre que « partir pour Saint-Luc » n'est pas une fatalité.

- 31 Archives disparates, bibliographie ancienne relativement abondante, réaménagement continu du site, a priori, l'étude de l'ancien asile départemental d'aliénés des Basses-Pyrénées n'est pas une affaire aisée et reste un travail en cours. Tenter de comprendre comment la société a traité et traite ses malades – que la maladie touche le corps ou l'esprit – ne peut laisser personne indifférent et a une dimension pédagogique. Les maisons de force ont certes succédé aux prisons ou hospices qui regroupaient indigents, vagabonds, fous ou criminels. Les nouveaux asiles ont quant à eux essayé de devenir des établissements médicaux modèles, dans le droit fil d'une politique nationale d'assistance publique. Les louables ambitions des débuts ont dû affronter vaillamment la réalité, la surpopulation et l'efficacité relative de ces asiles pourtant pensés et conçus comme des machines à guérir. Les vertus thérapeutiques et sociales vantées à l'époque peuvent devenir des moteurs de valorisation de ce passé.
- 32 Aujourd'hui, l'objectif de cette étude, comme d'autres du même type, est bien d'aider à conserver la trace de ces valeurs et tâtonnements, thérapeutiques autant qu'architecturaux. Il s'agit également de partager les clés de lecture de ces sites, qu'ils aient conservé leur destination première ou non, pour une meilleure compréhension du fait médical et une protection plus efficace. Les hôpitaux psychiatriques sont devenus des objets patrimoniaux par la force du temps et le centre hospitalier palois a testé différentes modalités d'appropriation de ce patrimoine, dans la dynamique adoptée par nombre d'établissements. Ce passé est souvent employé comme support d'une communication positive, premier pas vers la mise en œuvre d'une chaîne patrimoniale raisonnée. Si cette mise en valeur ne permet évidemment pas de résoudre les difficultés de gestion du foncier et du quotidien, ménager une place au partage de ces connaissances dans les projets d'établissement peut certainement contribuer, d'une part, à modérer des projets immobiliers souvent incisifs, et de l'autre, à transmettre un passé heureusement révolu.

---

## NOTES

1. - Les auteurs remercient chaleureusement leurs traducteurs, Paul Mirat et David Blackburn, leurs relecteurs, Pierre-Louis Laget, Claude Laroche, Paul Mirat et le centre hospitalier des Pyrénées ainsi qu'Adrienne Barroche pour son travail iconographique.
2. - Également appelée loi des aliénés et portant le nom d'un éminent aliéniste, Guillaume Ferrus (1784-1861).
3. - Atteints de lypémanie, état dépressif.
4. - Opération d'Inventaire général entreprise en 2010, dans le cadre d'une convention entre la Ville de Pau, Ville d'Art et d'Histoire, et le conseil régional d'Aquitaine.
5. - AC Pau, HH 9.

6. - Seule une partie de l'asile subsiste actuellement, intégrée au collège Marguerite-de-Navarre et contre le musée des Beaux-Arts qui ont pris sa place. Les éléments nord, anciennes administration et entrée, sont toujours conservés.
7. - La Ville de Pau se saisit du problème en 1842 (AC Pau, 5 J 19).
8. - Construits dans un deuxième temps (peut-être à la fin des années 1840) si l'on se réfère aux différents plans, les bâtiments administratifs sont difficiles à dater en raison de l'état lacunaire des sources (registres manquant entre 1833 et 1853).
9. - LAGET, Pierre-Louis, LAROCHE, Claude, DUHAU, Isabelle (dir.). *L'Hôpital en France*. Lyon : Lieux Dits, 2012, p. 147.
10. - Aliéniste en charge de la Salpêtrière puis de Charenton, Jean-Étienne Dominique Esquirol fut, comme Ferrus, à l'origine de la diffusion de la psychiatrie en France.
11. - *Ibid.*, p. 146-149.
12. - Entre 1820 et 1833, les budgets annuels allouaient chaque année une somme variable à la construction de nouvelles loges (AN, F/21/2535). Par ailleurs, pour les mêmes années (rapport du 11 novembre 1839), l'administration signalait une augmentation de la population de l'hospice de la ville (AC Pau, 3 P 1).
13. - Centre hospitalier des Pyrénées : registre de délibérations de la commission de surveillance de l'asile (1853-1869), séance du 15 juin 1854.
14. - Centre hospitalier des Pyrénées : registre de délibérations de la commission de surveillance de l'asile (1853-1869), séance du 26 juillet 1855.
15. - *Asile public d'aliénés de Pau. Règlement du service intérieur*. Pau : Vignancour, 1858, section XVIII.
16. - Centre hospitalier des Pyrénées : registre de délibérations de la commission de surveillance de l'asile (1853-1869), séance du 20 février 1864.
17. - *Asile public d'aliénés de Pau. Règlement du service intérieur*. Pau : Vignancour, 1858, section XVIII.
18. - *Ibid.*
19. - AUZOUY, Théodore. « Des fermes-asiles dans la colonisation des aliénés ». *Annales médico-psychologiques*, 1864, n° 4, p. 407-425. Voir le site : <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?cote=90152x1864x04&p=411&do=page> [consulté le 17/10/2016].
20. - *Ibid.*
21. - *Mémorial des Pyrénées*, 30 juillet 1868.
22. - Les inspecteurs généraux des asiles d'aliénés appartenaient à l'inspection générale des services administratifs dépendant du ministère de l'Intérieur.
23. - Pour rappel, Théodore Auzouy n'était pas à Pau à l'époque. *Mémorial des Pyrénées*, 32<sup>e</sup> année, n° 126, 8 septembre 1846.
24. - 1800-1866. Aliéniste spécialisé dans l'étude de l'encéphale et dans l'organisation des maisons consacrées aux aliénés.
25. - AUZOUY, Théodore. *Des troubles fonctionnels de la peau et de l'action de l'électricité chez les aliénés*. Nancy : Imprimerie- Librairie de A. Dard, 1859, p. 4. Voir le site : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56194798> [consulté le 17/10/2016]. *Id.* « Des fermes-asiles... ». Art. cit., p. 407-425. Voir le site : <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?cote=90152x1864x04&p=411&do=page> [consulté le 17/10/2016].
26. - Les dates sont déduites d'une confrontation entre les écrits d'Auzouy lui-même et la biographie dressée par SEMELAIGNE, René. *Les Pionniers de la psychiatrie française avant et après Pinel*. Paris : J.-B. Baillière et fils, 1932, vol. 2, article « Auzouy », p. 65-68. Voir le site : <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/index.las?cote=28725bisx02&p=65&do=page> [consulté le 17/10/2016].
27. - PARCHAPPE de VINAY, Maximien. *Des principes à suivre dans la construction et la fondation des asiles d'aliénés*. Paris : Masson, 1853. Ouvrage cité par AUZOUY, Théodore. *Colonie agricole de Saint-*

*Luc et projet de translation de l'asile de Pau sur les terrains de cette colonie. Compte rendu moral, administratif et médical du service de l'établissement. Exercice 1862.* Pau : Vignancour, 1863, p. 24. Voir le site : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56190453> [consulté le 17/10/2016].

28. - *Id.* « Des fermes-asiles... ». Art. cit. Voir le site : <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?cote=90152x1864x04&p=411&do=page> [consulté le 17/10/2016]. Centre hospitalier des Pyrénées : registre de délibérations de la commission de surveillance de l'asile (1853-1869), séance du 11 août 1863.

29. - LAGET, Pierre-Louis. « Naissance et évolution du plan pavillonnaire dans les asiles d'aliénés ». *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 7, 1<sup>er</sup> semestre 2004, p. 51-70. Voir le site : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lha\\_1627-4970\\_2004\\_num\\_7\\_1\\_964](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lha_1627-4970_2004_num_7_1_964) [consulté le 17/10/2016].

30. - AUZOUY, Théodore. *Colonie agricole de Saint-Luc...* Art. cit. Voir le site : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56190453> [consulté le 17/10/2016].

31. - Théodore Auzouy signala dans son programme avoir visité une dizaine d'asiles français, ainsi que deux asiles anglais, le Bethlem Royal Hospital de Beckenam et l'asile de Colney-Hatch de Londres.

32. - AUZOUY, Théodore. « Des fermes-asiles... ». Art. cit. Voir le site : <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?cote=90152x1864x04&p=411&do=page> [consulté le 17/10/2016].

33. - DEVOS, Cécile, LAROCHE, Claude. *Pau. Un siècle d'architecture sacrée (1801-1905)*. Lyon : Lieux Dits, 2014, p. 84-89. Centre hospitalier des Pyrénées : registre de délibérations de la commission de surveillance de l'asile (1853-1869), séances du 8 juin 1868, du 18 août 1869, du 12 mars 1872.

34. - Centre hospitalier des Pyrénées : registre de délibérations de la commission de surveillance de l'asile (1869-1887), séance du 5 avril 1879.

35. - Centre hospitalier des Pyrénées : registre de délibérations de la commission de surveillance de l'asile (1869-1887), séance du 30 janvier 1880.

36. - Centre hospitalier des Pyrénées : registre de délibérations de la commission de surveillance de l'asile (1869-1887), séances du 9 avril 1881, du 19 novembre 1881, du 11 février 1882, du 28 avril 1882, du 20 mai 1882, du 21 novembre 1882, du 7 avril 1883.

37. - LAGET, Pierre-Louis, LAROCHE, Claude, DUHAU, Isabelle. *Op. cit.*, p. 242.

38. - LAGET, Pierre-Louis. « Naissance... ». Art. cit. Voir le site : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lha\\_1627-4970\\_2004\\_num\\_7\\_1\\_964](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lha_1627-4970_2004_num_7_1_964) [consulté le 17/10/2016].

39. - LAGET, Pierre-Louis, LAROCHE, Claude, DUHAU, Isabelle. *Op. cit.*, p. 325.

40. - *Ibid.*

41. - *Ibid.* Voir sur la base Mérimée : notice PA33000014.

42. - AUZOUY, Théodore. *Colonie agricole...* Art. cit., p. 35. Voir le site : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56190453> [consulté le 17/10/2016].

43. - AUZOUY, Théodore. « Établissements d'aliénés. Asile Saint-Luc à Pau (Basses-Pyrénées) ». *Annales Médico-Psychologiques*, 5<sup>e</sup> série, tome II, 1869, p. 27-55.

44. - *Mémorial des Pyrénées*, n° 79, 4 juillet 1867.

45. - AN, LH 79/99. Voir le site : [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore\\_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD\\_98=REF&VALUE\\_98=L0079099](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=L0079099) [consulté le 17/10/2016].

46. - BERTHIER, Pierre. *Excursions scientifiques dans les asiles d'aliénés*. Paris : Savy, 1865. Troisième série, p. 35-39. Voir le site : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56194746/f38.image.r=pau> [consulté le 17/10/2016].

47. - L'asile y consacra mille francs, destinés à envoyer les « plans graphiques, les photographies partielles, les vues perspectives au lavis et le plan en relief ». Centre hospitalier des Pyrénées : registre de délibérations de la commission de surveillance de l'asile (1853-1869), séance du 4 décembre 1877 ; séance du 9 janvier 1879. *Les merveilles de l'Exposition universelle de 1878*. Paris : Publications de la librairie contemporaine, 1879, p. 451, 487, 770. Voir le site : <http://>

- gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9600626k.image.r=l%C3%A9vy.f13.langFR [consulté le 17/10/2016].
48. - RIVOALEN, Émile. « Hospices, hôpitaux, asiles ». *La Semaine des constructeurs*, 1878-1879, p. 90-91. Plan publié dans DEVOS, Cécile, LAROCHE, Claude. *Op. cit.*, p. 84.
49. - LAGET, Pierre-Louis. « Utopie asilaire : une conception architecturale bercée par l'illusion d'un effet bénéfique sur des esprits dérangés ». *Revue de la société française d'histoire des hôpitaux*, 09/2008, p. 38-51.
50. - Asile de Charenton. Voir dans la base Mérimée : notices IA00060719 et PA00079904. Asile Sainte-Anne : PA00086617.
51. - Asile du Mans. Voir dans la base Mérimée : notice PA72000015.
52. - Asile de Toulouse. Voir dans la base Mérimée : notice PA31000083.
53. - GUILLEMAIN, Hervé. « Comment l'hôpital psychiatrique est devenu un objet patrimonial. L'exemple des Pays de la Loire (1980-2010) ». Dans MORICE, Jean-René, SAUPIN, Guy, VIVIER, Nadine (dir.). *Les nouveaux patrimoines en Pays de la Loire*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 547-560.
54. - Que ce soit sur les portails régionaux des services ou dans la base de données nationale Mérimée. Par exemple : Asile d'aliénés de Bron, voir dossier IA69004358. Hospice Saint-Méen, voir dossier IA35022576.
55. - LAGET, Pierre-Louis. « Patrimoine hospitalier à travers l'Europe : un dilemme entre restructuration ou désaffectation ». *In situ* (en ligne), 3, 2003, mis en ligne le 23 avril 2012, consulté le 25 août 2015. URL : <http://insitu.revues.org/1903> ; DOI : 10.4000/insitu.1903.
56. - Voir le document : [http://www.ch-marchant.fr/automne\\_modules\\_files/pmedia/public/r117\\_9\\_expo1\\_24.pdf](http://www.ch-marchant.fr/automne_modules_files/pmedia/public/r117_9_expo1_24.pdf) [consulté le 18/10/2016].
57. - Voir le site : <http://www.ch-sainte-anne.fr/Etablissement/Historique/Les-150-ans-du-CH-Sainte-Anne> [consulté le 18/10/2016].
58. - Voir le site : [http://www.epsm-lm.org/400/Site\\_400\\_ans/accueil.html](http://www.epsm-lm.org/400/Site_400_ans/accueil.html) [consulté le 18/10/2016].
59. - WAGON, Bernard, ROGES, Alice, LESCORCE, Olivier. *ZPPAUP de Pau (64000). Créée par arrêté municipal le 20 mars 2007. Rapport de présentation*. Annexe VI, p. 140-166.
60. - D'après la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016.
61. - Les Amis de la chapelle Saint-Luc. *Saint Luc en tapisserie géante*. s.l.n.d.
62. - La chapelle de l'ancien asile départemental d'aliénés figure dans : DEVOS, Cécile, LAROCHE, Claude. *Op. cit.*, p. 84-89.
63. - Voir le site : <http://www.ch-pyrenees.fr/Acces-directs/Toute-l-actualite/Le-lundi-6-juillet-2015-le-Centre-Hospitalier-des-Pyrenees-a-fete-ses-150-ans> [consulté le 18/10/2016].
64. - Comité organisateur : Roman Cencic (directeur), Didier Doassans (directeur des services techniques), Véronique Louis (secrétaire générale), Cécile Sfali (communication) et Valérie Martineau (documentation), Stéphane Chanardie (espaces verts), André Lavignotte (Amis de la chapelle Saint-Luc) et l'abbé Hiquet (aumônerie).
65. - Audrey Romeas a consacré son master de Valorisation des patrimoines à l'étude des propositions de valorisation du site.
66. - Cécile Devos et Claude Laroche sont les deux chargés de mission, respectivement pour la Ville et pour la région.

---

## RÉSUMÉS

Dans les quartiers est de Pau, station de villégiature climatique alors en plein essor, un asile d'aliénés fut implanté dans les années 1860 pour remplacer un premier établissement. Celui-ci, vite exigu au regard des besoins locaux, était lui-même l'héritier de la maison de force du centre-ville, devenue asile quand la loi de 1838 obligea chaque département à en être pourvu. Le docteur Théodore Auzouy (1819-1879) créa à son arrivée une ferme agricole (1860), transformée en asile d'aliénés avec l'aide de l'architecte départemental Gustave Lévy (1826-1885). Son programme architectural, élaboré dans les années 1860, se nourrissait des modèles français mis au point depuis les années 1830 et des réflexions sur le traitement de l'aliénation et les préconisations qui en découlaient. L'institution psychiatrique a conservé sa vocation jusqu'à nos jours et porte désormais le nom de centre hospitalier des Pyrénées. La commémoration de ces 150 ans d'existence a été l'occasion de réfléchir à des modes de valorisation de ce patrimoine asilaire. L'inventaire du patrimoine palois fournit une base de connaissances inédite sur ce site et son architecture, mais l'institution recèle de nombreuses autres richesses patrimoniales, mémorielles notamment, et cherche des voies pour les exploiter. L'approche monographique puis comparative a révélé toutes les caractéristiques d'une architecture qui se voulait thérapeutique, suscitant le désir d'en savoir plus sur ce site exceptionnel.

In the eastern part of the city of Pau, then a major climatic health resort, an insane asylum was established in the 1860s in order to replace an earlier one. The new asylum, which rapidly became short of space in the light of local needs, was the heir to the earlier 'maison de force' in the city centre, transformed into an asylum when the health law of 1838 obliged each department to maintain such an establishment. The doctor Auzouy Théodore (1819-1879) first created a farm in 1860, soon turned into an asylum with the help of the departmental architect Gustave Lévy (1826-1885). Its architectural programme, developed in the 1860s, was inspired by French models developed since the 1830s. It was also influenced by reflections and recommendations of the time on how to treat mental disorders. This psychiatric institution has maintained its vocation up to the present day, and is now known as the Centre hospitalier des Pyrénées. The commemoration of the place's 150th anniversary was an opportunity for some reflection on how to interpret this asylum heritage. The inventory work on the city's built heritage gives considerable unpublished information on this site and on its architecture, but the institution also presents many other heritage values, including the memories its walls contain. How can these resources best be exploited? The monographic and comparative approach revealed the characteristics of architectural forms that were intended to be therapeutic, and gave rise to more curiosity about this exceptional place.

## INDEX

**Keywords :** departmental mental asylum, mental health, hospital architecture, farm-asylum, agricultural colony, Pau, heritage inventory, Théodore Auzouy, Gustave Lévy, nineteenth century, Ferrus law, heritage interpretation

**Mots-clés :** asile départemental d'aliénés, aliénisme, architecture hospitalière, ferme-asile, colonie agricole, Pau, inventaire du patrimoine, Théodore Auzouy, Gustave Lévy, XIXe siècle, loi Ferrus, valorisation du patrimoine

## AUTEURS

### **CÉCILE DEVOS**

Chargée d'études inventaire du patrimoine - Ville de Pau, Service patrimoine culturel - Ville d'art et d'histoire c.devos@ville-pau.fr

### **AVEC LA COLLABORATION D'AUDREY ROMEAS**

Étudiante en Master 1 Valorisation des patrimoines - Université de Pau et des Pays de l'Adour  
aromeasagl@gmail.com